

Champigny-sur-Marne, le 22 février 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS (1)

La part campinoise du quartier Polangis (2) est entièrement ouverte, en un tissu urbain continu et homogène, sur la part à 80% joinvillaise de ce quartier.

En revanche, elle se trouve complètement isolée de la commune de Champigny-sur-Marne par le Parc interdépartemental du Tremblay et le nœud routier de la Fourchette.

Pour les Campinois du quartier Polangis, c'est l'avenue Galliéni de Joinville-le-Pont qui constitue le centre-ville où ils vivent leur quotidien.

Toutefois, contraints et rebutés par l'éloignement des équipements et services publics de leur commune de rattachement, les Campinois de Polangis n'ont pour autant pas accès, malgré leur bien plus grande proximité, à ceux de Joinville-le-Pont avec les mêmes droits et avantages que leurs voisins joinvillais.

C'est tout particulièrement le cas pour l'assistance maternelle, les établissements scolaires du ressort de la commune ou du département, la restauration scolaire, les activités périscolaires, culturelles et sportives ainsi que la sécurité publique.

C'est pourquoi, soutenue par une large majorité, démocratiquement démontrée (3) (4), des Campinois de Polangis, notre association citoyenne s'efforce depuis maintenant sept ans d'obtenir le rattachement à Joinville-le-Pont de notre quartier, dans le strict respect du processus prévu à cette fin par la Loi.

À ce jour, nous attendons du Tribunal administratif qu'il dise si le préfet du Val-de-Marne était fondé en août 2019 à ne pas faire donner suite à notre demande par le ministère de l'Intérieur.

Dans la négative, la voie sera de nouveau ouverte vers le Conseil d'État pour le traitement de notre cas « inédit », ainsi que le qualifie lui-même le nouveau préfet.

Les délais de justice et administratifs étant ce qu'ils sont, 20% du quartier Polangis restera donc encore rattaché à Champigny-sur-Marne pendant une partie au moins de la prochaine mandature municipale et est appelé à y voter.

Contrairement à leurs homologues joinvillais, les élus municipaux campinois actuels ou passés n'ont jamais manifesté de compréhension ni de sympathie particulières à l'égard des habitants du quartier Polangis et de leur demande qui ne relève pourtant que du bon sens et ne témoigne d'aucune hostilité à l'encontre de leur commune de rattachement.

Les élections municipales de mars prochain peuvent constituer l'occasion d'une nouvelle donne.

REUNISSONS POLANGIS

Président

René RAGHEBOOM

Vice-Président

Christian TOUZET

Secrétaire

Céline DUMORTIER

Administrateurs

Marc JAMET

Thomas LEBRETON

Romain MACZKOWSKI

Jean-Luc MICHEL

Pura PENICHET

REUNISSONS POLANGIS

Association Loi de 1901 - 539 749 259 RCS Créteil

Siège Social : 8 rue Charles Infroit - 94500 Champigny-sur-Marne

www.reunissonspolangis.fr

Contact : reunissons.polangis@free.fr

C'est pourquoi d'ici le 15 mars prochain, l'association Réunissons Polangis souhaite savoir de chaque candidat quelles seraient ses dispositions à l'égard du quartier Polangis s'il était élu, et tout particulièrement :

- **Si le Tribunal administratif concluait à la nécessité de reconsulter les conseils municipaux nouvellement élus, s'engagerait-il, en tant que maire, à obtenir de sa majorité un vote favorable au rattachement du quartier campinois de Polangis à la commune de Joinville-le-Pont ?**
- **En l'attente des décisions de justice ou du Conseil d'État, se rapprocherait-il, dès son entrée en fonction, de son homologue de Joinville-le-Pont en vue de formaliser les accords nécessaires conférant aux Campinois de Polangis les mêmes droits et avantages que leurs voisins immédiats joinvillais ?**
Ces accords porteraient prioritairement sur l'assistance maternelle, les écoles de proximité, la restauration scolaire, les activités périscolaires, culturelles et sportives, ainsi que l'extension de territorialité de la police municipale de Joinville à la totalité du quartier Polangis.

Certaines compétences municipales ont été transférées au Territoire Paris Est Marne & Bois. C'est le cas, entre autres, en matière d'assainissement, en quoi le quartier campinois de Polangis est particulièrement défavorisé.

D'autre part, la carte scolaire pour le collège et le lycée fait quant à elle l'objet de très anciennes et vives demandes de révision ou de dérogations spécifiques.

Quels engagements le futur maire de Champigny-sur-Marne prendrait-il :

- **À faire inscrire en priorité les travaux d'assainissement par le Territoire et à s'attacher à leur calendrier de mise en œuvre ?**
- **À cautionner formellement la demande de révision de la carte scolaire dans le second degré auprès du conseil département et du préfet ?**

Enfin, le centre-ville des Campinois de Polangis, à savoir l'avenue Galliéni de Joinville-le Pont, doit faire l'objet, pour la nouvelle mandature joinvillaise, d'un projet de requalification urbaine qui les concernent autant que leurs voisins joinvillais.

N'est-ce pas pour Champigny-sur-Marne une incitation à s'inscrire dans la continuité de ce projet, à s'attacher également à la requalification urbaine de la zone Fourchette-terrain Langevin-Piple et à octroyer au parc interdépartemental du Tremblay l'accès sud qu'il mérite ?

L'association Réunissons Polangis n'a pas vocation à exprimer la moindre consigne de vote.

Ce sont essentiellement les réponses aux questions qui précèdent et qui le concernent tout particulièrement qui éclaireront le vote éventuel de chaque électeur campinois de Polangis pour tel ou tel candidat.

L'engagement des candidats sur ces points sous forme de charte, bien plus que de simples promesses électorales, constituera également un critère de choix.

D'ici le scrutin, les marques d'intérêt et de compréhension qu'ils manifesteront de façon constructive à l'égard des habitants du quartier seront appréciées.

- 1) La présente lettre sera également diffusée aux candidats aux élections municipales de Joinville-le-Pont.
- 2) Le quartier campinois de Polangis représente en surface 1,1% du territoire de la commune de Champigny-sur-Marne et en nombre d'habitants 1,1% de sa population.
- 3) L'enquête publique sur le projet de rattachement du quartier campinois de Polangis à Joinville-le-Pont, réalisée dans le périmètre des deux communes, soit auprès de 100.000 habitants, s'est conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur.
- 4) La commission consultative des habitants du quartier campinois de Polangis, élue au premier tour avec 55% de taux de participation des électeurs inscrits et 78% des voix en faveur de la liste « Réunissons Polangis », s'est déclarée unanimement en faveur du rattachement.



REUNISSONS POLANGIS

Association Loi de 1901 - 539 749 259 RCS Créteil
Siège Social : 8 rue Charles Infroit - 94500 Champigny-sur-Marne
www.reunissonspolangis.fr
Contact : reunissons.polangis@free.fr